

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1906

4 août 2008

SOMMAIRE

Aardvark Real Estate	91485	Milium S.E.	91465
ACMBernstein	91476	Minorco	91483
Activa Luxembourg S.A.	91486	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	91477
Anglo American Exploration Colombia ..	91481	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	91478
Anglo American Ferrous Investments ...	91484	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	91478
Anglo American Investments 9	91484	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	91478
Anglo American Investments (China) 3 ..	91482	Moneta Holding (Luxembourg) S.A.	91477
Anglo American Luxembourg	91483	Mouflolux S.A.H.	91488
Anglo American Michiquillay Peru	91483	MPW Consulting Sàrl	91488
Anglo Coal Cerrejon	91482	My' Keul Show	91487
Anglo Coal North China Exploration ...	91485	Pafint Holding S.A.	91479
Anglo Iron Ore Investments	91484	Partilimmob International S.A.	91481
Arca Estate	91480	Picardie Partner S.A.	91487
ASInstitute Sàrlu	91487	Pom International S.A.	91442
Asuver S.A.	91482	Prochimica International S.A.	91460
Compta S.A.	91485	Rechem S.A.	91483
Cravatterie Philippe II sàrl	91480	Roses et Fleures Holding SA	91480
DB Sterling Liquidity	91476	Sailboat Holding S.A.	91444
Eurolux Real Estate S.A.	91486	SEB Credit Opportunity Fund	91476
Finplatz S.A.	91479	SF (Lux) Sicav 1	91442
Finplatz S.A.	91479	SF (Lux) SICAV 2	91443
Finsev S.A.	91477	Sharia Compliant Overnight Fund	91444
Fluens S.à r.l.	91486	Société Nationale des Habitations à Bon Marché	91465
Forwood Gestion S.A.	91481	Southsalito S.A.	91479
Gold Broker Holding S.A.	91442	Storm Fund	91476
Green Sky S.A.	91487	Thiel EuroLogistics Services GmbH, Nie- derlassung Grevenmacher	91465
Historical Recovery & Restorations Hol- dings S.A.	91488	Top Paradis Holding S. à r. l.	91471
Hottinger International Asset Manage- ment S.A.	91484	UBS (Lux) Strategy Sicav	91443
Ital Casalux	91480	Valorimmo Invest S.A.	91481
Jupiter Investments S.A.	91482	ValuePrice S.à r.l.	91486
Key Capital S.A.	91456	Vandemoortele International Reinsurance Company	91485
La Ciociara S.A.	91486	WB FSG S.à r.l.	91461
Logwin Road + Rail Trier GmbH, Nieder- lassung Grevenmacher	91465	YBL S.A.	91481

Gold Broker Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 70.933.

Convocation à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la Société qui aura lieu le *21 août 2008* à 11.00 heures au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration.
2. Présentation et approbation du rapport du commissaire.
3. Présentation et approbation du bilan et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2007.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs et au commissaire.
6. Divers.

Les porteurs d'actions sont priés d'en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel ne peut pas être lui-même actionnaire.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008092449/19.

Pom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 61.664.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le *1^{er} septembre 2008* à 14.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture et approbation du rapport de vérification du commissaire aux comptes pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007
2. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007
3. Affectation du résultat
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes
5. Divers

Marie-Laurence Lambert / Sébastien Comin
Manager / Advisor

Référence de publication: 2008093587/581/18.

SF (Lux) Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 100.557.

Shareholders are invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 33A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, on *August 20th, 2008* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and the Auditors.
2. Approval of the financial statements as of May 31, 2008.
3. Decision on allocation of net profits.
4. Discharge of the Directors and of the Auditors in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ended May 31, 2008.
5. Election and remuneration of the Members of the Board of Directors.
6. Appointment of the Auditor.
7. Miscellaneous.

91443

Notes:

Holders of registered shares may vote at the Meeting:

- in person by producing identification at the Meeting;
- by proxy by completing the proxy form and returning it to SF (Lux) Sicav 1 c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on August 14th, 2008.

Holders of bearer shares may vote at the Meeting:

- in person by producing at the Meeting a blocking certificate issued by the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., which will be issued to them against blocking of their shares, at the latest on August 14th, 2008.
- by proxy by completing the proxy form which will be made available to them against blocking of their shares as aforesaid. The proxies must be sent together with the blocking certificate to and have to be in possession of SF (Lux) Sicav 1 c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. at the latest on August 14th, 2008.
- Share certificates so deposited will be retained until the day after the Meeting or any adjournment thereof has been concluded.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2008094978/755/33.

SF (Lux) SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 101.287.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Mittwoch, 20. August 2008 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.
5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. August 2008, spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008094979/755/25.

UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

eingeladen, die am Mittwoch, 20. August 2008 um 11.00 Uhr am Gesellschaftssitz mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

Tagesordnung:

1. Tätigkeitsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Genehmigung der Jahresabschlussrechnung per 31. Mai 2008.
3. Beschluss über die Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Abschlussprüfers.

5. Statutarische Ernennungen.
6. Mandat Abschlussprüfer.
7. Diverses.

Jeder Aktionär ist berechtigt, an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen. Er kann sich auf Grund schriftlicher Vollmacht durch einen Dritten vertreten lassen. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

Um an der ordentlichen Generalversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien bis zum 14. August 2008 spätestens 16.00 Uhr bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, oder einer anderen Zahlstelle hinterlegen; Vollmachten müssen ebenfalls bis zu diesem Zeitpunkt bei der Adresse der Gesellschaft eingehen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2008094980/755/25.

Sailboat Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 44.497.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 13 août 2008 à 10.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits et attribution du résultat au 31 décembre 2006.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Acceptation de la démission de M. Gérard Muller du poste d'administrateur de la société et nomination de Mme Annie Swetenham, Corporate Manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, comme administrateur en son remplacement.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2008088951/17.

Sharia Compliant Overnight Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.275.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of July.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Fortis Private Real Estate Holding S.A., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,
2. Kuwait Finance House Bahrain B.S.C. (c), having its registered office in P.O. Box 2066, Manama, Kingdom of Bahrain, Both here represented by Benoit Lejeune, with professional address in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

By virtue of two proxies given under private seal.

The proxies given, signed ne varietur shall remain annexed to the document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to state as follows the Articles of Incorporation of a société anonyme, which they form between themselves:

Title I. Articles of Association

Chapter I. Corporate name - Corporate form - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Corporate name - Corporate form. There exists between the subscribers and all those who become shareholders (the "Shareholders" or the "Shareholder"), a company in the form of a public limited company, société anonyme, as defined by the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, (the "1915 Law") classifying as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé), incorporated as a société d'investissement à capital variable (investment company with variable capital) as defined by the Law of 13 February 2007 concerning specialised

investment funds (the "SIF Law"), under the corporate name of SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is hereby created for an indefinite length of time.

Art. 3. Purpose. The Company is an investment fund (the "Fund") formed for the purpose of investing predominantly in real estate assets that comply with the rules established by Islamic law comprising a collection of rules of conduct (the "Sharia") as defined in the prospectus (document d'émission) issued by the Company (the "Prospectus"). The Company may also acquire interests, hold transferable or other securities, invest its liquid assets, borrow and perform any transaction that it considers useful in achieving or developing its corporate purpose, within the broadest meaning of the SIF Law and in accordance with the investment restrictions listed in these Articles of Associations (the "Articles of Association").

Art. 4. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, in the Grand Duchy of Luxembourg. Subsidiaries or branch offices may be created, by simple decision of the Board of Directors (the "Board of Directors"), either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Board of Directors is authorised to transfer the Company's registered office within Luxembourg-Ville. The registered office may also be transferred to anywhere within the Grand Duchy of Luxembourg by resolution of the extraordinary general meeting of shareholders.

In the event that the Board of Directors believes that extraordinary political, economic or social events that could compromise the normal business at the registered office, or the easy communication to or from said registered office and foreign countries, have occurred or are imminent, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances; nevertheless, this provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding this temporary transfer of registered office, shall remain a Luxembourg company.

Chapter II. Share capital - Shares - Sub-funds - Share categories - Share classes

Art. 5. Share capital. The Company's share capital is represented by fully subscribed and paid up shares having no par value; it must at all times be equal to the Company's total net assets according to Article 7 of these Articles of Association. The share capital must amount to EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro) within twelve months from the moment the Company is registered as a specialised investment fund on the official list of Luxembourg specialised investment funds, and may not subsequently fall below this amount, subject to the provisions of Article 25 herein.

The Company's initial share capital shall be set at EUR 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand euro) or the equivalent in American dollars, represented by 10,000 (ten thousand) shares with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro), fully subscribed and paid up.

Art. 6. Sub-funds - Share categories - Share classes. On the date of the Company's incorporation, the Board of Directors shall open, under the terms of Article 71 of the SIF Law, a sub-fund (a "Sub-Fund") composed of a group of assets distinct from those of the Fund. The Board of Directors may, at its utmost discretion, create other Sub-Funds. The Board of Directors may create each Sub-Fund for a fixed or unlimited length of time.

The Board of Directors may, within the limits authorised by these Articles of Association and by the SIF Law, create as many classes of shares (the "Share Class(es)") as it deems necessary, according to criteria and procedures that it will define, subject to authorisation from the General Meeting of Shareholders (the "General Meeting"). Share Classes may vary in terms of their currency denominations, fee structure, marketing policies, and/or any other criteria to be determined by the Board of Directors, provided always that all Share Classes issued at any one time in all circumstances rank *pari passu* with respect to dividends, return of capital and otherwise with respect to the economic rights attaching to such Shares.

The Board of Directors may create Shares with varying distribution policies ("Distribution Shares" or "Accumulation Shares"), provided always that these two Share Classes do not exist at the same time. For the avoidance of doubt, the Board of Directors may create either Distribution Shares or Accumulation Shares at any one time, but not both.

In principle, Distribution Shares entitle their holders to a cash dividend.

Accumulation Shares are not entitled to a dividend; the portion of earnings attributable to such Shares is reinvested in the Company and increases the net asset value (the "Net Asset Value") of such Accumulation Shares. Hence, as cash dividends are distributed to Distribution Shares, the percentage of net assets to allocate to all Distribution Shares shall decrease in proportion with the dividends distributed, while the percentage of net assets attributable to Accumulation Shares shall increase.

Each Sub-Fund shall be treated as a separate entity, with its own assets and/or liabilities, capital gains and losses, fees, income, etc. However, no Sub-Fund shall constitute a distinct legal entity. The rights of investors and creditors relative to a Sub-Fund or arising from the creation, operation or liquidation of a Sub-Fund shall be restricted to the Sub-Fund's own assets, unless otherwise provided in the instruments of incorporation. A Sub-Fund's assets shall only be liable to the rights of investors relative to this Sub-Fund and to those of creditors whose claims ensue from the creation, operation or liquidation of this Sub-Fund. All Sub-Funds together shall form one and the same legal entity.

Shares are reserved for well-informed investors as defined under Article 2 of the SIF Law.

Art. 7. Net Asset Value. Net Asset Value per Share shall be determined by the Board of Directors. It is calculated on each valuation day, as defined in the Prospectus and is expressed in USD.

The Net Asset Value is determined on the Valuation Day by dividing the Fund's net assets, comprised of the Company's assets less its commitments, by the number of Shares issued by the Company.

Initially, the percentage of total net assets to be allocated to each Share Class is equal to the percentage represented by the total number of Shares of each Class. This percentage is adjusted as follows: after each distribution of cash dividends to Distribution Shares, the total net assets to be allocated to Distribution Shares will be reduced in proportion to the amounts of dividends distributed (thereby resulting in a decrease in the percentage of total net assets to be allocated to that Share Class), while the total net assets to be allocated to Accumulation Shares remains the same (thereby resulting in a percentage increase in the total net assets allocated to that Share Class).

Art. 8. Types of Shares. The Shares of each Class are issued in registered form only.

The Company may issue shares in fractions of up to one hundredth of a share.

All Shares issued by the Company shall be listed in the Register of Shareholders (the "Register") to be maintained by the Board of Directors or by one or more persons appointed for this purpose by the Company. This Register shall contain the name of each Shareholder, its residence or chosen domicile, the number and Class of Shares that it holds, the amount paid up for each Share and its bank information. Unless otherwise notified, the Company may consider the information contained in the Register as accurate and up-to-date, and may, in particular, use the addresses contained therein for sending notices and announcements as well as the bank information for making payments.

As long as an investor transferee satisfies the applicable legal requirements, notably under Article 2 of the SIF Law, as well as the requirements set out in the Articles of Association or in the Prospectus, registered Shares shall be transferred by recording the transfer in the Register after delivery to the Company of a transfer form, all the documentation created for this purpose by the Board of Directors and, in the event of the transfer of pledge-encumbered Shares, as needed, the written approval of the Board of Directors, with the written acceptance of the purchaser, the pledgee or the assignee.

Art. 9. Limitation on share ownership. The Company may restrict or oppose the ownership of Company Shares by any individual or legal entity.

More precisely, the Company may prevent or restrict ownership of Shares of the Company by any resident of the United States or any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors as decreed by Article 2 of the SIF Law.

To this end, the Company shall:

- refuse the issuance of Shares and the registration of transferred Shares when it appears that such issue or transfer would or could have the consequence of assigning the economic ownership of the Share to a resident of the United States or to any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors;
- request, at any time, of any person whose name appears in the Register or any other person who asks to have a Share transfer recorded therein, to provide it with all commitments, guarantees or information confirmed by certificates that it may deem necessary, in order to determine whether or not, and to what extent and in what circumstances, these Shares belong or will belong as economic property to a United States resident or to any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors;
- proceed with the compulsory redemption of all or part of the Shares if it appears that a United States resident, or any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors, either alone or together with other individuals, is the owner of the Company's Shares or violates its commitments or guarantees or fails to provide such commitments or guarantees that the Board of Directors may request; and
- refuse, during any General Meeting, the voting rights of any United States resident or of any Shareholder who does not meet the criteria for well-informed investors.

Each occurrence of the term "United States resident" in these Articles of Association shall mean any citizen or resident of the United States of America, any association organised or existing under the laws of any state, territory or possession of the United States of America, any company incorporated under the laws of the United States of America, or of any State, territory or possession of the United States of America, or any estate, trust or other fiduciary account other than an estate or trust whose revenue from sources outside of the United States of America is not included in its gross income for the purposes of calculating US federal income tax on the income for which it is liable.

Art. 10. Repurchase of shares. In accordance with the rules of the Prospectus, repurchases shall be conducted on the following day in order to respect the overnight feature of the investment. All subscriptions or transfers of Shares shall thus be followed by a repurchase of the same shares subscribed or transferred in accordance with the reference calendar as defined in the Prospectus (the "Reference Calendar") at the Net Asset Value established on the repurchase date less commissions and fees, where applicable.

The proceeds of the Share repurchase shall be paid in the reference currency in accordance with the Reference Calendar. The Shareholder shall also bear the costs associated with the repurchase.

Art. 11. Voting rights. Each Share (whether Distribution Share or Accumulation Share) entitles the holder to one vote at General Meetings of Shareholders, subject to the restrictions defined in Article 9 herein.

The rights attached to fractions of Shares shall be exercised in proportion to the fraction held by the Shareholder, excluding voting rights which may only be exercised for a whole number of Shares.

Chapter III. Administration - Representation - Auditing

Art. 12. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least four (4) members, A directors and B directors, Shareholders or otherwise, appointed by the General Meeting for a term not to exceed six (6) years and which may be revoked at any time thereby.

In the event that no term is specified in the appointments resolution, Directors shall be appointed for a term of six (6) years.

Outgoing directors may be re-elected.

The Board of Directors may elect a Chairman from its membership, as well as one or several Vice-Chairmen of the Board of Directors, if it so decides. The first Chairman may be appointed by the General Meeting. In the Chairman's absence, Board meetings shall be chaired by a Director in attendance designated for this purpose.

Should any Director's position become vacant, for any reason whatsoever, the remaining Directors may appoint a temporary replacement until the following General Meeting, which shall resolve on a definitive replacement.

The Board of Directors shall be jointly and severally liable for an indefinite period for all commitments of the Company and shall be liable as founder of the Company.

The Board of Directors shall meet when convened by the Chairman of the Board or by two of its members.

The Directors shall be convened separately to each meeting of the Board of Directors by any means of communication. Except in an emergency, which must be specified in the meeting notice, all meetings shall be notified at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for the meeting.

The Board of Directors may validly meet without prior notice whenever all Directors are present or validly represented, as well as whenever the dates of the meetings have been set in advance during Board meetings.

Meetings of the Board of Directors shall be held at the time and venue indicated in the meeting notice.

The Board of Directors may also hold meetings via teleconference or videoconference.

The Board of Directors may only validly deliberate and adopt resolutions when the majority of its members is present or validly represented.

Any Director unable to attend a meeting may designate in writing another member of the Board to serve as his proxy. One Director may represent several of his colleagues.

The resolutions of the Board of Directors shall be adopted by a majority of those voting. In the event of a tie, the person chairing the meeting shall have the deciding vote.

Resolutions signed by all Directors shall also be deemed valid and effective as if they had been adopted during a duly convened and held Board of Director's meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, telegrams or telex.

Resolutions of the Board of Directors shall be recorded in the minutes, which shall be kept in a special file and signed by at least one Director.

Copies or excerpts of these minutes must be signed by a Director.

The broadest powers are vested in the Board of Directors to perform all acts of administration and disposition in the interests of the Company.

The Board of Directors shall dispose of all powers not expressly reserved by the 1915 Law, as amended, by the SIF Law, or by these Articles of Association to the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may delegate powers to one or more of its members. It may appoint authorised agents with defined powers and dismiss them at will (ad nutum). It may also delegate the day-to-day management of the Company to one or more of its members, who shall bear the title of Managing Director.

All documents and all appointments of authorised agents shall validly bind the Company when they are signed on behalf of the Company by the joint signature of one A Director and one B Director, or by the individual signature of a Managing Director, within the limits of his powers, or by the individual or joint signature of one or more agents duly authorised by the Board of Directors.

The Company will be bound by the joint signature of one A and one B director of the Company.

Art. 13. Revocability of the Board of Directors. The Board of Directors may be dismissed only under the circumstances prescribed by the 1915 Law, the SIF Law and these Articles of Association.

Art. 14. Conflicts of interest. Any Director or Agent appointed by the Board of Directors whose interests conflict with those of the Company in any matter submitted for the approval of the Board of Directors shall so inform the Board of Directors and have this declaration recorded in the minutes of the meeting. Such Directors may not take part in related deliberations by the Board of Directors. This procedure shall only apply to current transactions that have been concluded under normal terms and conditions.

At a subsequent general meeting of shareholders, before proceeding to vote on any other matter, the Board of Directors shall inform the Shareholders that one of its members has declared an interest in conflict with that of the Company.

In the event that a member of the Board of Directors must abstain due to a conflict of interest, the resolutions unanimously adopted by the other voting members of the Board who are present or represented at the meeting shall be deemed valid.

Art. 15. Power of external representation. The Company shall be validly represented in regard to third parties, in court and in all official acts by a duly authorised member of the Board of Directors. Moreover, the Board of Directors may appoint a special authorised agent to represent the Company in such matters.

Art. 16. Auditing. The general meeting shall appoint an independent auditor (réviseur d'entreprises), approved by the Commission de Surveillance du Secteur Financier (Regulatory Commission for the Financial Sector) to be responsible for auditing the Company's accounts.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

Art. 17. General meeting. The properly constituted general meeting of shareholders shall represent all Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding on Shareholders who are absent, in a conflict of interests or have abstained from voting. It shall have the broadest powers to order, execute or ratify all acts concerning the operations of the Company. The legally constituted general meeting represents all Shareholders. The Board of Directors may, at its discretion, organise general meetings of shareholders by Share Class. The resolutions adopted by Shareholders of one Share Class shall only have bearing on that Share Class.

Art. 18. Annual general meeting. The annual general meeting of shareholders shall be held at the Company registered office in Luxembourg or at any location in Luxembourg established in the meeting notice on the last working day of June at three o'clock in the afternoon. If this day is a public holiday, the general meeting shall be held on the previous working day.

The general meeting of shareholders may be held outside Luxembourg if the Board of Directors determines that exceptional circumstances so require.

All other general meetings of shareholders shall be held at the time and venues specified in the meeting notice.

Art. 19. General meeting: Quorum, Notice, Participation. All general meetings shall be chaired by the Chairman of the Board of Directors or any other person designated by the Board of Directors for this purpose. Quorums and notice periods required by the SIF Law shall apply to general meetings of the Company unless otherwise specified in these Articles of Association. All Shareholders may participate in the general meetings by designating in writing, either by cable, telegram, fax or telex, or by any other means of written communication, another person to serve as their proxy. All Shareholders participating by videoconference or by other means of telecommunication permitting their identification shall be deemed present for the purposes of establishing quorums and majorities.

Unless otherwise specified by the SIF Law or in these Articles of Association, the resolutions of the duly convened general meeting of shareholders shall be adopted by simple majority of the Shareholders present or represented and voting. The Board of Directors may determine any other conditions to be fulfilled by Shareholders for participation in the general meetings of shareholders.

Art. 20. General meetings: Notice. Shareholders shall be convened to general meetings by the Board of Directors following notice of the meeting agenda sent by post at least eight (8) days prior to the date of the meeting to all Shareholders at the address recorded in the Register.

Chapter V. Financial year - Annual financial statements - Dividends

Art. 21. Financial year. The Company's financial year shall begin on 1 January and end on 31 December each year.

Art. 22. Annual financial statements. The Company's financial statements shall be in USD.

The registered office shall prepare the corporate financial statements of the Company at the end of each financial year. The corporate financial statements shall be laid out in accordance with generally accepted accounting principles and the requirements of Luxembourg law and/or European reporting standards (IFRS/IAS) as and when these apply to the Company.

Art. 23. Legal reserve. By virtue of Article 31(2) of the SIF Law, the Company shall not establish a legal reserve.

Art. 24. Dividends. The Board of Directors may, at its entire discretion, decide to distribute the net assets in full compliance with the prescriptions of Articles 27 and 31(1) of the SIF Law.

Where the Company has issued Accumulation Shares, the portion of earnings attributable to Accumulation Shares shall remain fully invested, thereby increasing the Net Asset Value of these Shares within the limits prescribed by the FIS law.

Where the Company has issued Distribution Shares, the Board of Directors may decide on the distribution of interim cash dividends to the holders of Distribution Shares.

Dividend payments shall be made to the address recorded in the Register of Registered Shares.

Any dividend declared that is not claimed by its beneficiary within five (5) years of being awarded may no longer be claimed and shall revert to the Company. No interest will be paid on a dividend declared and made available by the Company to its beneficiary.

Chapter VI. Dissolution and Liquidation

Art. 25. Liquidation of the Company. The Fund may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders deliberating in the same way as for amendments to the Articles of Association.

Furthermore, under the legal provisions currently applicable in Luxembourg, if the Fund's net assets fall below two-thirds of the minimum capital, i.e. currently EUR 1,250,000 (One Million Two Hundred and Fifty Thousand euros) or the equivalent in US dollars, the Fund's directors shall be bound to submit the question of dissolution to the general meeting of shareholders, which will deliberate with no quorum requirement and adopt resolutions by a simple majority of the Shares represented at the meeting. If the net assets fall below one quarter of the minimum capital, the Directors shall be bound to submit the question of dissolution to the general meeting of shareholders, which will resolve with no condition of presence. The dissolution may be adopted by the Shareholders owning one quarter of the Shares represented at the meeting. The meeting notice must be made in such a way that the general meeting of shareholders is held within forty (40) days from the time the net assets are determined to have fallen below two-thirds or one quarter, as the case may be, of the minimum capital.

In the event of dissolution, the liquidation shall be executed by one or more liquidators, natural persons or legal entities authorised by the Luxembourg supervisory authority, as appointed by the general meeting of shareholders, which shall establish their powers and fees. The net proceeds of the liquidation shall be distributed by the liquidators to the Shareholders of the corresponding Share Classes, in proportion to their share of the Fund's total net assets. If the Fund is subject to voluntary or court-ordered liquidation, the liquidation shall be carried out in accordance with the SIF Law, which defines the steps to be taken in order to allow Shareholders to participate in the distribution(s) of the liquidation proceeds and which also calls for all amounts unclaimed by the Shareholders at the close of the liquidation to be deposited with the Caisse de Consignation. All sums so deposited and not claimed within the legal period of limitation shall revert to the State.

In the event of dissolution and liquidation of the Fund, the purchase, sale and conversion of Share(s) shall be suspended.

Art. 26. Liquidation of a sub-fund of the Company. Any time that the interests of the Shareholders of a Sub-Fund or Share Class so require (particularly in the event of a shift in the economic and/or political climate), the Board of Directors may unilaterally decide, on the basis of a duly justified resolution, to dissolve a Sub-Fund of the Company or to eliminate one of its Share Classes. The liquidation of a Sub-Fund shall follow the same course of action as described for the liquidation of the Fund.

Chapter VIII. General provisions

Art. 27. Amendments. These Articles of Association may be amended from time to time as necessary, with the approval of the Board of Directors, by a general meeting of shareholders and in accordance with conditions for quorum and voting required under the 1915 Law and the SIF Law.

Any amendment to these Articles of Association, including the dissolution and liquidation of the Company, shall be sent to the Registered Shareholders at the address recorded in the Register and published, when necessary, in Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), and in a Luxembourg national daily newspaper.

Art. 28. Applicable Law . For all matters that are not governed by these Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the 1915 Law and the SIF Law.

Transitory dispositions

The first accounting year will begin on the date of constitution of the Company and will end on December 31, 2008.

The first annual general meeting will be held in 2009.

Expenses

The expenses which shall be borne by the Corporation as a result of its organisation are estimated at approximately EIGHT THOUSAND EURO (8,000.- EUR).

Subscription and Payment

The capital was subscribed and paid in as follows:

Shareholders	Subscribed Capital EUR	Number of shares
Fortis Private Real Estate Holding S.A.	625,000.-	5,000
Kuwait Finance House Bahrain B.S.C. (c)	625,000.-	5,000
Total:	1,250,000.-	10,000

All shares were fully paid, evidence of which was given to the undersigned notary.

General meeting of shareholders

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a general meeting of shareholders.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

I. The meeting elected as members of the Board of Directors:

A Directors:

Lilian Le FAHLER, born in L'isle Adam, France, on December 26, 1973, with professional address in PO Box 2066, Manama, Kingdom of Bahrain

Sherif ELKHOULY, born in Caïre, Egypt, on December 28, 1975, with professional address in PO Box 2066, Manama, Kingdom of Bahrain

B Directors:

Moyse DARGAA, born in Liège, Belgium, on September 1, 1970, with professional address in 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Christian FABERT, born in Luxembourg, on September 3, 1949, with professional address in Botanic Building, Boulevard St Lazare, n^o 4-10, 15^{ème} étage, B-1210 Brussels.

The mandate of the members of the Board of Directors will lapse on the date of the annual general meeting in 2014.

II. The meeting elected as external auditor:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

The mandate of the auditor will lapse on the date of the annual general meeting in 2009.

III. The registered office is fixed at L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Fortis Private Real Estate Holding S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

2. Kuwait Finance House Bahrain B.S.C. (c), ayant son siège social à P.O. Box 2066, Manama, Royaume du Bahrain, Les deux ici représentées par Benoit Lejeune, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

En vertu de deux procurations sous seing privé données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Les parties comparantes, ès qualités en vertu desquelles elles agissent, ont demandé au notaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elles forment entre elles:

Chapitre I^{er}. Dénomination - Forme - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires (les "Actionnaires" ou l'"Actionnaire") une société en la forme d'une société anonyme telle que définie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915") qualifiant de fonds d'investissement spécialisé ayant adopté le statut de société d'investissement à capital variable telle que définie par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, (la "Loi FIS") sous la dénomination sociale de SHARIA COMPLIANT OVERNIGHT FUND (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet. La Société est un fonds d'investissement (le "Fonds") ayant pour objet d'investir majoritairement dans des actifs immobiliers répondant aux règles fixées par la pratique sharia telle que définie dans le prospectus émis par la

Société (le "Prospectus"). La Société peut encore prendre des participations, détenir toutes autres valeurs mobilières ou autres, placer ses liquidités, emprunter et effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, dans le sens le plus large autorisé par la Loi FIS et dans les limites d'investissement prescrites dans les présents statuts (les "Statuts").

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration (le "Conseil d'Administration"), des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le Conseil d'Administration est autorisé à transférer le siège social de la Société dans Luxembourg-ville. Le siège social peut également être transféré partout ailleurs au Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'assemblée générale extraordinaire.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Chapitre II. Capital - Actions - Compartiments - Catégories d'actions - Classes d'actions

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est représenté par des actions sans valeur nominale toutes entièrement souscrites et libérées et doit être à tout moment égal au total de l'actif net de la Société selon l'article 7 des présents Statuts. Le capital social doit atteindre EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros) endéans douze mois à partir du moment où la Société a été enregistrée comme fonds d'investissement spécialisé sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés luxembourgeois, et ne peut pas être inférieur à ce montant par la suite, sous réserve des dispositions de l'article 25 des statuts.

Le capital social de départ de la Société sera fixé à EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros) ou son équivalent en dollars américains, représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Art. 6. Compartiments - Catégories d'actions - Classes d'actions. A la date de la constitution, le Conseil d'Administration ouvrira, au sens de l'article 71 de la Loi FIS, un compartiment (un "Compartiment") qui comprendra un groupe d'actifs distinct du patrimoine du Fonds. Le Conseil d'Administration pourra créer, à sa plus grande discrétion, d'autres Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra créer chaque Compartiment pour une période de temps illimitée ou limitée.

Le Conseil d'Administration pourra créer dans les limites autorisées par les présents Statuts et par la Loi FIS autant de classes d'actions ("Classe(s) d'Actions") que nécessaire, selon les critères et les modalités à définir par lui, sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires ("Assemblée Générale"). Les Classes d'Actions pourront se distinguer par leur devise d'expression, les commissions qui leur sont applicables, leur politique de commercialisation et/ou tout autre critère à définir par le Conseil d'Administration, sous réserve toutefois que les toutes les Classes d'Actions émises au même moment devront en toutes circonstances offrir un traitement égalitaire quant aux dividendes, remboursement du capital et toutes autres matières relevant des droits économiques attachés aux Actions de ces Classes. Le Conseil d'Administration a la possibilité de créer des actions qui se distingueront par leurs politiques de distribution ("Action de Distribution" ou "Action de Capitalisation"), pour autant que ces deux classes d'actions n'existent pas au même moment. Pour éviter tout doute, le Conseil d'Administration pourra en une seule fois créer soit des Actions de Distribution, soit des Actions de Capitalisation, mais pas simultanément.

Les Actions de Distribution confèrent en principe à leur détenteur le droit de percevoir un dividende en espèces.

Les Actions de Capitalisation ne donnent pas droit à recevoir un dividende: la part des résultats leur revenant est réinvestie et augmente la valeur nette d'inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") de l'Action de cette Classe. Dès lors, au fur et à mesure de l'attribution de dividendes en espèces aux Actions de Distribution, le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Actions de Distribution subira une réduction proportionnelle aux montants des dividendes distribués, tandis que le pourcentage des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Actions de Capitalisation augmentera.

Chaque Compartiment est traité comme une entité à part, ayant ses propres actifs et/ou passifs, plus-values et moins-values, frais, revenus, etc. Chaque Compartiment ne constitue cependant pas une entité juridique distincte. Les droits des investisseurs et des créanciers relatifs à un Compartiment ou issus de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation d'un Compartiment sont limités aux actifs de ce Compartiment, sauf clause contraire des documents constitutifs. Les actifs d'un Compartiment répondent exclusivement des droits des investisseurs relatifs à ce Compartiment et ceux des créanciers dont la créance est née à l'occasion de la constitution, du fonctionnement ou de la liquidation de ce Compartiment. Tous les Compartiments forment ensemble une seule et même entité juridique.

Les Actions sont réservées aux investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi FIS.

Art. 7. Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire par Action est déterminée sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Elle est calculée chaque jour d'évaluation, tel que défini dans le Prospectus. Elle est exprimée en USD.

La Valeur Nette d'Inventaire est déterminée en divisant au Jour d'Evaluation, l'actif net du Fonds, constitué par les avoirs de la Société moins les engagements, par le nombre des Actions émises dans la Société.

Le pourcentage du total des avoirs nets à attribuer à chaque Classe d'Actions est, au départ, égal au pourcentage représenté par le nombre total des Actions de chaque Classe. Il est ajusté de la manière suivante: à la suite de chaque distribution de dividendes en espèces aux Actions de Distribution, le total des avoirs nets à attribuer à l'ensemble des Actions de Distribution subira une réduction proportionnelle aux montants des dividendes distribués (entraînant ainsi une diminution du pourcentage du total des avoirs nets attribués à cette Classe d'Actions) tandis que le total des avoirs nets à attribuer aux Actions de Capitalisation reste le même (entraînant ainsi une augmentation du pourcentage du total des avoirs nets attribués à cette Classe d'Actions).

Art. 8. Nature des actions. Les actions de chaque Compartiment seront émises sous la forme nominative.

La Société peut émettre des fractions d'actions jusqu'au centième d'une action.

Les actions émises par la Société seront inscrites au registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera tenu par le Conseil d'Administration ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société. Ce Registre devra contenir le nom de chaque Actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre et la Classe d'Actions qu'il détient, le montant libéré sur chaque action et les références bancaires. Jusqu'à ce que l'avis du contraire soit reçu par la Société, celle-ci pourra considérer les informations contenues dans le Registre comme exactes et à jour et pourra, en particulier, utiliser les adresses y inscrites pour l'envoi des avis et des annonces ainsi que les références bancaires y inscrites pour effectuer les paiements.

Pour autant que l'investisseur cessionnaire réponde aux exigences légales, notamment celle de l'Article 2 de la loi FIS, statutaires ou du Prospectus, le transfert des actions nominatives se fera par inscription du transfert au Registre après délivrance à la Société d'un formulaire de transfert, de l'ensemble de la documentation établie à cet effet par le Conseil d'Administration, ainsi qu'en cas de transfert d'actions grevées d'un gage, s'il y a lieu, un écrit du Conseil d'Administration, l'acceptation écrite de l'acquéreur, du créancier-gagiste ou du cessionnaire.

Art. 9. Limitation à la propriété d'actions. La Société pourra restreindre ou faire obstacle à la propriété d'actions de la Société à toute personne physique ou morale.

La Société peut notamment empêcher ou restreindre la propriété des actions de la Société par tout résident américain ou tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis édictés par l'article 2 de la Loi SIF.

A cet effet la Société:

- refusera l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique de l'action à un résident américain ou à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis;

- demandera, à tout moment, à toute personne dont le nom figure dans le Registre ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert d'actions, de lui fournir tous engagements, garanties ou informations confirmés par certificats qu'elle peut estimer nécessaires, en vue de déterminer si oui ou non, et dans quelle mesure et dans quelles circonstances, ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété économique à un résident américain ou à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis;

- procédera au rachat forcé de tout ou partie des actions s'il apparaît qu'un résident américain ou tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis, soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'actions de la Société ou viole ses engagements ou garanties ou est en défaut de donner de tels engagements ou garanties que le Conseil d'Administration pourra demander; et

- refusera, lors de toute Assemblée Générale le droit de vote à tout résident américain ou à tout Actionnaire qui ne répond pas aux critères d'investisseurs avertis.

Chaque fois qu'il est utilisé dans ces Statuts, le terme "résident américain" désignera tout citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique, toute association organisée ou existant en vertu des lois d'un état, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique ou toute société constituée en vertu des lois des Etats-Unis d'Amérique ou d'un Etat, territoire ou possession des Etats-Unis d'Amérique, ou toute succession ou fiducie ou autres qu'une succession ou fiducie dont le revenu provenant de sources en dehors des Etats-Unis d'Amérique n'est pas compris dans son revenu brut aux fins de calcul de l'impôt fédéral des Etats-Unis d'Amérique sur le revenu à charge de celle-ci.

Art. 10. Rachat d'actions. Conformément aux règles du Prospectus, les rachats s'effectueront le jour suivant afin de respecter le caractère "jour au lendemain" (overnight) de l'investissement. Toute souscription ou cession d'actions sera donc suivie par un rachat des mêmes actions souscrites ou cédées en conformité avec le calendrier de référence tel que défini dans le Prospectus (le "Calendrier de Référence") à la Valeur Nette d'Inventaire établie à la date de rachat diminuée le cas échéant des frais et commissions.

Le produit du rachat d'Actions sera payé dans la devise de référence en conformité avec le Calendrier de Référence. L'actionnaire supportera également les frais liés au rachat.

Art. 11. Droit de vote. Chaque Action de Distribution et chaque Action de Capitalisation donne droit à un vote à chaque Assemblée Générale, sauf limitation telle que définie dans l'Article 9.

Les droits attachés aux fractions d'actions sont exercés au pro rata de la fraction détenue par l'Actionnaire, à l'exception du droit de vote qui ne peut être exercé que pour un nombre entier d'actions.

Chapitre III. Administration - Représentation - Contrôle

Art. 12. Le conseil d'administration. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins 4 (quatre) membres, Actionnaires ou non, nommés par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du Conseil d'Administration. Le premier président peut être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'absence du président, les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restant peuvent pourvoir au remplacement jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, qui y pourvoira de façon définitive.

Le Conseil d'Administration est solidairement et indéfiniment responsable de tous les engagements de la Société et est responsable comme fondateur de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du Conseil d'Administration par tout moyen de communication. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le Conseil d'Administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du Conseil d'Administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le Conseil d'Administration pourra également être tenu par voie de conférence téléphonique ou de vidéoconférence.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieux et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un Conseil d'Administration dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915, telle que modifiée, par la Loi FIS ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale, seront de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer ad nutum. Il peut également déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateur-délégué.

Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la Société s'ils sont signés au nom de la Société par la signature conjointe de d'un administrateur A et d'un administrateur B, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le Conseil d'Administration.

La société ne pourra être engagée que par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 13. Révocabilité du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration n'est révocable que dans les cas prescrits par la Loi de 1915, la Loi FIS et les présents Statuts.

Art. 14. Conflits d'intérêts. Tout administrateur ou tout mandataire désigné par le Conseil d'Administration ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, sera obligé d'en informer le Conseil d'Administration et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du Conseil d'Administration. Cette procédure n'est pas applicable lorsqu'il s'agit d'opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, le Conseil d'Administration informera les actionnaires qu'un de ses membres a émis un intérêt opposé à celui de la Société.

Au cas où un membre du Conseil d'Administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à l'unanimité des autres membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 15. Pouvoir de représentation externe. La Société sera valablement représentée à l'égard des tiers, en justice et dans les actes officiels par un membre du Conseil d'Administration dûment habilité. En outre, le Conseil d'Administration peut désigner un mandataire spécial afin de représenter la Société.

Art. 16. Contrôle. L'Assemblée Générale désignera un réviseur d'entreprises, agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, qui se chargera de la vérification des comptes de la Société.

Chapitre IV. Assemblée générale

Art. 17. Assemblée. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Il est loisible au Conseil d'Administration d'organiser des assemblées générales par Classe d'Actions. Les décisions prises par les Actionnaires d'une Classe d'Actions ne concernent que cette Classe d'Actions.

Art. 18. Assemblée Générale Statutaire. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation le dernier jour du mois de juin à 15.00 heures. Si ce jour est un jour férié, un samedi ou un dimanche, l'Assemblée Générale se tiendra le premier jour ouvrable précédent.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir hors du Luxembourg si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 19. Assemblée générale: Quorum, Délai, Participations. Toutes les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou toute personne désignée par le Conseil d'Administration à cet effet. Les quorums et délais requis par la Loi FIS régleront les Assemblées Générales de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents Statuts. Tout Actionnaire pourra prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télécopie ou par télex, ou par tout autre moyen de communication écrit, une autre personne comme mandataire. Tout Actionnaire participant par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification seront réputés présents pour le calcul du quorum de présence et de majorité.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi FIS ou les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants. Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour prendre part aux Assemblées Générales.

Art. 20. Assemblée générale: Convocation. Les Actionnaires seront convoqués par le Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par courrier au moins huit jours avant la date de l'Assemblée Générale à tout Actionnaire à son adresse portée au Registre.

Chapitre V. Exercice social - Comptes annuels - Dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Comptes annuels. Les comptes de la Société seront tenus en USD.

L'administration centrale préparera les comptes sociaux de la Société à la fin de chaque exercice social. Les comptes sociaux seront établis conformément aux principes comptables généralement admis et aux prescriptions de la loi luxembourgeoise et/ou des dispositions européennes (IFRS/IAS) dans la mesure où ces dernières seraient applicables à la Société.

Art. 23. Réserve légale. En vertu de l'article 31 (2) de la Loi FIS, la Société ne constituera pas de réserve légale.

Art. 24. Distributions. Le Conseil d'Administration peut à son entière discrétion décider la distribution de l'actif net tout en respectant les prescrits des articles 27 et 31 (1) de la Loi FIS.

Dans le cas où la société a émis des Actions de Capitalisation, la partie des résultats attribuables aux Actions de Capitalisation reste intégralement investie, ce qui a pour effet d'accroître la Valeur Nette d'Inventaire de ces des Actions de Capitalisation, dans les limites fixées par la Loi SIF.

Dans le cas où la société a émis des Actions de Distribution, le Conseil d'Administration peut décider de la distribution de dividendes intérimaires en espèces aux détenteurs d'Actions de Distribution.

Le paiement des dividendes se fait à l'adresse portée au Registre des Actions nominatives.

Tout dividende déclaré, qui n'aura pas été réclamé par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamé et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur un dividende déclaré et conservé par la Société à la disposition de son bénéficiaire.

Chapitre VI. Dissolution et Liquidation

Art. 25. Liquidation de la Société. Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale de ses Actionnaires statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Par ailleurs, d'après les dispositions légales actuellement en vigueur au Luxembourg, si l'actif net du Fonds devient inférieur aux deux tiers du capital minimum, soit actuellement EUR 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille euros) ou son équivalent en dollars américains, les administrateurs du Fonds doivent soumettre la question de sa dissolution à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence et décidant à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée. Si l'actif net devient inférieur au quart du capital minimum, les administrateurs doivent soumettre la question de la dissolution à l'Assemblée Générale des Actionnaires délibérant sans condition de présence. La dissolution pourra être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée. La convocation doit se faire de manière à ce que l'Assemblée Générale des Actionnaires soit tenue dans un délai de 40 (quarante) jours à partir de la constatation que l'actif net est inférieur respectivement aux deux tiers ou au quart du capital social minimum.

Lors de la dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales agréées par l'autorité de surveillance luxembourgeoise, nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le produit net de liquidation sera distribué par les liquidateurs aux Actionnaires de la Classe d'Actions correspondante, en proportion de la part leur revenant dans le total des avoirs nets du Fonds. Si le Fonds faisait l'objet d'une liquidation volontaire ou judiciaire, celle-ci sera effectuée conformément à la Loi FIS qui définit les mesures à prendre pour permettre aux Actionnaires de prendre part à la (aux) distribution(s) du produit de liquidation et prévoit par ailleurs, à la clôture de la liquidation, le dépôt auprès de la Caisse de Consignation de toutes sommes non réclamées par les Actionnaires. Les sommes ainsi déposées et non réclamées dans le délai de prescription légal seront acquises à l'Etat.

Au cas où il serait procédé à la dissolution et à la liquidation du Fonds, tout achat, vente ou conversion d'Action(s) seront suspendus.

Art. 26. Liquidation d'un compartiment de la Société. Chaque fois que l'intérêt des Actionnaires d'un Compartiment ou une Classe d'Actions l'exigera (notamment en cas de changement de la situation économique et/ou politique), le Conseil d'Administration pourra décider unilatéralement, sur la base d'une résolution dûment motivée, la dissolution d'un Compartiment de la Société ou la suppression d'une de ses Classes. La liquidation du Compartiment du Fonds suivra la même dialectique que décrite pour la liquidation du Fonds.

Chapitre VIII. Dispositions générales

Art. 27. Modification. Les présents Statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra, avec l'approbation du Conseil d'Administration, par une Assemblée Générale soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la Loi de 1915 et la Loi FIS.

Toute modification des Statuts, y compris la dissolution et la mise en liquidation de la Société, sera adressée aux Actionnaires nominatifs à l'adresse figurant dans le Registre et publiée, le cas échéant, au Mémorial C (Recueil des Sociétés et des Associations), et dans un quotidien luxembourgeois à tirage national.

Art. 28. Droit applicable. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et de la Loi SIF.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de l'acte de constitution de la société et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en 2009.

Frais

Les frais qui incombent à la Société en raison de sa constitution s'élèvent à environ HUIT MILLE EUROS (8.000,- EUR).

Souscription et Libération

Le capital a été souscrit et libéré comme suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Nombre d'actions
Fortis Private Real Estate Holding S.A.	625.000,-	5.000
Kuwait Finance House Bahrain B.S.C. (c)	625.000,-	5.000
Total:	1.250.000,-	10.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées, ainsi qu'il a été justifié au notaire soussigné.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale.

Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, elle a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

L'assemblée a élu comme membres du conseil d'administration:

Administrateurs A:

Lilian Le FAHLER, né à L'isle Adam, France, le 26 décembre 1973, avec adresse professionnelle à PO Box 2066, Manama, Royaume du Bahrain

Sherif ELKHOULY, né au Caïre, Egypte, le 28 décembre 1975, avec adresse professionnelle à PO Box 2066, Manama, Royaume du Bahrain

Administrateurs B:

Moyse DARGAA, né à Liège, Belgique, le 1^{er} septembre 1970, avec adresse professionnelle à 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg

Christian FABERT, né à Luxembourg, le 3 septembre 1949, avec adresse professionnelle à Botanic Building, Boulevard St Lazare, n^o 4-10, 15^{ème} étage, B-1210 Bruxelles.

Le mandat des membres du conseil d'administration prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

II. L'assemblée a élu comme réviseur d'entreprises:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2009.

III. Le siège social est fixé à L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Lejeune, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, LAC/2008/29647. — Reçu mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008092162/242/673.

(080108535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Key Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 61.533.

L'an deux mille huit, le vingt-cinq juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme "KEY CAPITAL S.A.", avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 61.533

constituée sous le nom de BA & ASSOCIES S.A. suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 octobre 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 85 du 10 février 1998

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois en adoptant sa dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1751 du 18 août 2003

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Anne LAUER, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Werner Hubert Hanneman, né a Kerkrade le 29 July 1938, demeurant a B-3630 Maasmechelen, Hulsthoeveweg 30,

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Révocation des membres du Conseil d'administration.
- 2.- Refonte complète des statuts.
- 3.- Nomination d'un administrateur-unique.
- 4.- Révocation du commissaire aux comptes.
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
- 6.- Divers.

II.- Que l'actionnaire unique représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient est indiqué sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de l'actionnaire unique ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaît dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat Messieurs Jean Nicolas WEBER, Guy Lanners, et Aniel GALLO, de leur fonction d'administrateur avec décharge.

Deuxième résolution

En égard au fait qu'il n'y a qu'un actionnaire, l'assemblée décide de nommer un administrateur unique.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de faire une refonte complète des statuts pour les adapter aux différents changements de la loi, qui auront la teneur suivante:

Dénomination - siège - durée - objet - capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de KEY CAPITAL S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de donner des avis et des conseils aux entreprises concernant leur administration, leur gestion et leurs opérations financières.

La société a en outre pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Administration - surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par tous moyens de télécommunications permettant leur identification garantissant la participation effective à l'assemblée.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux relatant les décisions des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Toutefois lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la société.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 12. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Année sociale - répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

En application de l'article 6 deuxième alinéa l'assemblée générale nomme pour une durée indéterminée

Monsieur Werner Hubert Hanneman, prénommé, aux fonctions d'administrateur-unique, qui aura tous pouvoirs de représenter et engager la société par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée générale révoque avec effet immédiat le commissaire aux comptes savoir la société à responsabilité limitée FIDU-CONCEPT SARL.

Cinquième résolution

L'assemblée générale nomme aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six ans:

Monsieur Gerrit Kleemeyer, avocat né à Bremerhaven le 9 février 1965, demeurant à D-33161 Høvelhof, Stettiner Strasse 3, (Allemagne).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.30 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 1.200,-EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, A. LAUER, W. HANNEMAN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juillet 2008. Relation: LAC/2008/26756. - Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008091528/206/175.

(080105133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Prochimica International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 83.704.

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Prochimica International S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, Place Dargent

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 197 du 5 février 2002

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 83.704

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de M. Alain VASSEUR, administrateur de sociétés, demeurant à Holzem.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Celso GOMES DOMINGUES, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que: I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à 80.000,- (quatre-vingt mille euros) d'une part, par apurement des pertes ressortant du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et, d'autre part, par création d'une réserve d'un montant de EUR 2.633,95 (deux mille six cent trente-trois euros quatre-vingt-quinze cents).

2. Fixation de la nouvelle valeur nominale à EUR 32,- (trente-deux euros) par action.

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de réduire le capital à concurrence de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) d'une part, par apurement des pertes ressortant du bilan arrêté au 31 décembre 2007 et, d'autre part, par création d'une réserve d'un montant de EUR 2.633,95 (deux mille six cent trente-trois euros quatre-vingt-quinze cents).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de fixer la valeur nominale à 32,- EUR (trente-deux euros).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. (1^{er} paragraphe)** Le capital souscrit de la société est fixé à 80.000,- EUR (quatre-vingt mille euros), divisé en 2.500 (deux mille cinq cents) actions d'une valeur nominale de 32,- EUR (trente-deux euros) chacune.»

L'assemblée générale confère au conseil d'administration tous pouvoirs pour donner effet aux résolutions, notamment de prendre toutes mesures indiquées aux fins de remboursement du capital aux actionnaires toutefois en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales et de prendre toutes mesures nécessaires et utiles en relation avec la réduction du capital social.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.40 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. VASSEUR, M. MAYER, C. GOMES DOMINGUES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juillet 2008. Relation: LAC/2008/28697. - Reçu € 12,- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008093360/206/68.

(080107501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2008.

WB FSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.516.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 108.516, constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on 7 June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1088, page 52200.

There appeared:

WB FSG LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notices;
- (2) acknowledgement of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);
- (3) acknowledgement of the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Companies Act;
- (4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;
- (5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1487 of 17 June 2008 (the Merger Proposals);
- (6) acknowledgement of the Merger as defined in the Merger Proposals;
- (7) acknowledgement of the expiration of the mandate of the members of the board of managers of the Company and discharge (quitus) to the members of the board of managers of the Company as well as to the statutory auditor;
- (8) miscellaneous.

In their respective meetings of 5 June 2008, the board of managers of Top Paradis Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 105.236 (the Absorbing Company and, collectively with the

Company, the Merging Companies) and the board of managers of the Company decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Companies Act. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 of 17 June 2008.

In accordance with article 265 of the Companies Act, the board of managers of each of the Merging Companies, on 5 June 2008, has established a report which they made available to their shareholder. In accordance with article 266 of the Companies Act, Mr Marc Lamesch, appointed at the joint request of the Merging Companies as independent expert by a decision of the court of 13 June 2008, has also established a report on 18 June 2008 which was made available to the shareholder.

These reports as well as the decision of the court appointing the independent expert shall remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the reports of the board of managers of each of the Merging Companies and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Companies Act have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholder of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

A certificate of the chairman of the board of managers of the Company shall remain attached to the present deed. Having approved the agenda, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the report of the board of the managers of the Company prescribed by article 265 of the Companies Act.

Third resolution

The Meeting acknowledges the report of the independent expert prescribed by article 266 of the Companies Act.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 of 17 June 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Sole Shareholder will be allotted 596 shares with a par value of EUR 25, issued in the course of an increase of the share capital of the Absorbing Company. The share exchange ratio will be 1: 0.84 shares.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof.

Seventh resolution

The Meeting acknowledges that, as a result of the Merger decided today, the mandates of the members of the board of managers of the Company expire ipso jure.

The Meeting resolves to grant discharge (*quitus*) with effect as from today to the members of the board of managers of the Company.

Acknowledgement

Taking into account a similar resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholder of the Absorbing Company of 18 July 2008, the Meeting acknowledges that the Merger takes place today and the Company is dissolved ipso jure and without winding up.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Proposals.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) en présence de l'associé de la Société, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.516, et constituée en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1088, page 52200.

A comparu:

WB FSG LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique) et ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, sont dûment représentées à la présente Assemblée de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) approbation du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);
- (3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;
- (5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1487 du 17 juin 2008 (le Projet de Fusion);
- (6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;
- (7) constatation de l'expiration du mandat des membres du conseil de gérance de la Société et quitus aux membres du conseil de gérance de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes;
- (8) divers.

Dans leurs réunions respectives du 5 juin 2008, le conseil de gérance de Top Paradis Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.236 (la Société Absorbante et, collectivement avec la Société, les Sociétés de la Fusion) et le conseil de gérance de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n° 1487 du 17 juin 2008.

Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les conseils de gérance de chacune des Sociétés de la Fusion ont, au 5 juin 2008, établi un rapport qui a été mis à la disposition des associés. Conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, M. Marc Lamesch, désigné à la requête conjointe des Sociétés de la Fusion comme expert indépendant par ordonnance de la Cour en date du 13 juin 2008, a également établi un rapport daté du 18 juin 2008 qui a été mis à la disposition des associés.

Ces rapports, ainsi que l'ordonnance de la Cour désignant l'expert indépendant, resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et les comparants pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de chacune des Sociétés de la Fusion, ainsi que les rapports des conseils de gérance de chacune des Sociétés de la Fusion et le rapport de l'expert indépendant prévus aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition des

associés pendant un mois avant l'assemblée générale extraordinaire des associés de chacune des Sociétés de la Fusion conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Une attestation du président du conseil de gérance de la Société sera annexée au présent acte.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport établi par le conseil de gérance de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont bien été accomplies.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 du 17 juin 2008.

L'Assemblée constate que, conformément au Projet de Fusion, l'Associé Unique recevra 596 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25, émises suite à une augmentation de capital de la Société Absorbante. Le rapport d'échange sera de 1: 0,84 parts sociales.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que la Fusion a lieu avec effet à compter de la date des présentes.

Septième résolution

L'Assemblée constate qu'il résulte de la Fusion décidée à la date des présentes que les mandats des membres du conseil de gérance de la Société expirent de plein droit.

L'Assemblée décide de donner quitus, avec effet à compter de ce jour, aux membres du conseil de gérance de la Société.

Constat

Compte tenu d'une résolution concordante de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante du 18 juillet 2008, l'Assemblée constate que la Fusion a lieu aujourd'hui et que la Société Absorbée est dissoute de plein droit et sans liquidation.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

Estimation des frais

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte sont approximativement estimés à EUR 1.000,- (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. Mahlous, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30154. - Reçu douze euros (12,- EUR).

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008093444/242/200.

(080110673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 108, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 40.971.

—
Séance du Conseil d'Administration du 25 février 2002

Procès - Verbal

EXTRAIT

9. Questions de personnel

9.1. Le Conseil décide de conférer la signature sociale à:

Monsieur Paul Stroppolo (responsable du service comptable et financier), né le 29 août 1953 à I-Castions di Strada, matricule nationale 1953 08 29 254, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-5380 Uebersyren, 3, rue de Mensdorf et

Monsieur Nico Daubefeld (responsable du service devis et décomptes), né le 16 juin 1954 à Dudelange, matricule nationale 1954 06 16 437, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès

et de les nommer fondés de pouvoir de la Société avec effet au 1^{er} avril 2002.

Pour copie conforme, délivrée sur papier timbré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Le Président du Conseil d'Administration

E. BAUMANN

Référence de publication: 2008093452/213/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06181. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Logwin Road + Rail Trier GmbH, Niederlassung Grevenmacher, Succursale d'une société de droit étranger,

(anc. Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher).

Adresse de la succursale: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 123.150.

Der unterzeichnete Notar Joseph GLODEN, mit Amtswohnsitz in Grevenmacher (Luxemburg), bestätigt Folgendes:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "Thiel EuroLogistics Services GmbH", mit Sitz in D-54294 Trier, Niederkircherstrasse, 42, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Wittlich unter HR B 5049, hat am 20. Mai 2008 ihren Gesellschaftsnamen von "Thiel EuroLogistics Services GmbH" in "Logwin Road + Rail Trier GmbH" umgeändert.

Demzufolge wird der Name der Niederlassung in Grevenmacher (Luxemburg), ab dem 20. Mai 2008 von "Thiel EuroLogistics Services GmbH, Niederlassung Grevenmacher" in "Logwin Road + Rail Trier GmbH, Niederlassung Grevenmacher" umgeändert.

Grevenmacher, den 7. Juli 2008.

J. Gloden.

Référence de publication: 2008093455/213/25.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06187. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Milium S.E., Société Européenne.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 81.169.

L'an deux mille huit, le 18 juillet.

Les soussignés,

Monsieur Stéphane NICODEME, né le 19 mai 1960 à Etterbeek, administrateur de sociétés, demeurant à B-4280 Abolens (Hannut), 15, rue de Lens St-Servais,

Monsieur Pierre BURSZTEJN, né le 15 mars 1964 à Ixelles, administrateur de sociétés, demeurant en Grande-Bretagne à South Acre, NW9 5FS Londres, 42, Canterbury Court, et

Madame Martine JOST JONGEN, née le 1^{er} février 1969 à Hermalle sous Argenteaux, comptable, demeurant à B-4280 Abolens (Hannut), 15, rue de Lens St Servais,

agissant en leur qualité d'administrateurs de la société européenne, dénommée MILIUM S.E. ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la Section B, numéro 81.169,

constituée originellement sous la dénomination de ACBO LUX S.A. et sous la forme d'une société anonyme, suite à un acte reçu par le notaire M^e Reginald NEUMAN, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 897 du 19 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte de M^e Blanche Moutrier, Notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1567 du 26 juin 2008, acte par lequel la société a adopté le statut d'une société européenne, (ci-après la «SE»)

ès qualités qu'ils agissent,

ont décidé de soumettre, pour approbation, à l'assemblée générale de la SE, un projet de transfert du siège statutaire de la SE du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique sans dissolution ni création d'une personne morale nouvelle, sur base du règlement (CE) n^o 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif aux statuts de la société européenne (SE) (ci-après le «Règlement»).

Le transfert de siège projeté est basé sur les articles 8 et suivants du Règlement et les articles 101-1 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la «Loi»).

Le Conseil d'administration de la SE a à cet effet, en application de l'article 8-2 du Règlement et de l'article 101-2 de la Loi, établi un projet de transfert de siège statutaire de la SE du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique, lequel requiert pour sa validité sur le plan juridique, l'accord de l'assemblée générale de la SE donné sous forme notarié aux conditions de quorum de présence et de majorité prévue pour la modification des statuts.

*I. Projet de transfert de siège statutaire du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique
établi en conformité avec l'article 8-2 du Règlement et les articles 101-1 et suivants de la Loi*

Etabli par:

Le Conseil d'administration de la SE composé comme il est indiqué ci-avant
comme suit:

1/ Préambule: dénomination sociale / siège statutaire de la SE

La société européenne MILIUM S.E., ayant son siège social à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, est inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous la section B, numéro 81.169. Cette société fut constituée sous la dénomination de ABCO LUX S.A. et sous la forme d'une société anonyme par acte reçu par le notaire M^e Reginald NEUMAN, de résidence à Luxembourg, en date du 14 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 897 du 19 octobre 2001, et dont les statuts furent modifiés à plusieurs reprises et pour dernière fois par acte de M^e Blanche MOUTRIER, notaire, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C, numéro 1567 du 26 juin 2008, acte par lequel la société a adopté le statut d'une société européenne.

MILIUM S.E. a comme objet social principal «toutes opérations se rattachant au commerce de tous appareils électriques, électroniques et électro-ménagers».

Elle a un capital social de cent vingt mille euros (EUR 120.000,-), représenté par mille deux cents (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2/ Siège social statutaire envisagé pour la SE

Il est proposé de transférer le siège social statutaire de la SE, sans dissolution ni création d'une personne morale nouvelle, de L-5326 Contern, 3-7, rue Goell à l'adresse suivante: B-4280 Hannut (Abolens), rue de Lens-Saint-Servais, 14.

3/ Statuts proposés de la SE

Les parties comparantes proposent de conserver la dénomination de la SE et proposent de reconduire comme membres du conseil d'administration de MILIUM S.E.:

1) M. Stéphane NICODEME, né le 19 mai 1960 à Etterbeek, administrateur de sociétés, demeurant à B-4280 Abolens (Hannut), 15, rue de Lens St-Servais;

2) M. Pierre BURSZTEJN, né le 15 mars 1964 à Ixelles, administrateur de sociétés, demeurant en Grande-Bretagne à South Acre, NW9 5FS Londres, 42, Canterbury Court;

3) Mme Martine JOST JONGEN, née le 1^{er} février 1969 à Hermalle sous Argenteaux, comptable, demeurant à B-4280 Abolens (Hannut), 15, rue de Lens St Servais.

Le transfert de siège social impliquant la conformité des statuts de la SE au droit belge, les parties comparantes proposent de procéder à une refonte des statuts de la SE comme suit:

Statuts

Art. 1^{er}. Dénomination. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront par la suite propriétaires des actions ci-après créées, il existe une société anonyme européenne (Societas Europea) sous la dénomination de MILIUM S.E. (la «Société»).

La Société Européenne est soumise au règlement (CE) n ° 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne (le «Règlement»). Pour des questions non réglées par le règlement ou réglées seulement pour partie, les dispositions légales sur les sociétés européennes et les sociétés anonymes prévues par la loi belge (la «Loi») sont applicables.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à B-4280 Hannut (Abolens), rue de Lens-Saint-Servais, 14.

Le siège de la Société est en même temps le lieu de l'administration centrale. La Société peut transférer son siège à l'intérieur de l'Union Européenne conformément à l'article 8 du règlement.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet:

- Toutes opérations se rattachant au commerce de tous appareils électriques, électroniques et électro-ménagers;
- Toutes opérations concernant directement ou indirectement la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, l'acquisition, la cession de celles-ci, ainsi que toutes opérations y relatives;
- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises, européennes ou étrangères, la gestion de leur portefeuille, la constitution de toutes sociétés, le placement des fonds disponibles, le financement des affaires dans lesquelles elle est intéressée;
- L'acquisition, la cession et la gestion de tous biens et/ou droits immobiliers;
- L'assistance technique et financière aux entreprises dans lesquelles la Société détient une participation;
- La réalisation de toutes études ou prestations de services;
- Généralement, toutes opérations quelconques se rattachant directement ou indirectement à ces objets ou à tous objets similaires ou connexes.

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent vingt mille euros (EUR 120.000), représenté par mille deux cent (1.200) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune, entièrement souscrites et libérées.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues par la Loi.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Art. 7. Indivisibilité. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Emprunts obligataires. Le conseil d'administration peut décider l'émission d'emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission, et de remboursement, et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Art. 9. Composition du conseil d'administration. La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps, révocable par elle.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale, il est constaté que la société ne comporte plus que deux actionnaires, le Conseil d'Administration peut être limité à deux membres. Cette limitation à deux administrateurs peut subsister jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra la constatation, par toute voie de droit, de l'existence de plus de deux actionnaires.

Si une personne morale est nommée administrateur, elle doit, dans l'exercice de cette fonction, désigner une personne physique pour la représenter de manière permanente.

Au cas où aucune durée n'est indiquée dans la résolution des nominations, les administrateurs sont nommés pour une durée de six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit en son sein un président et éventuellement, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit au moins tous les trois mois pour délibérer de la marche des affaires de la Société et de leur évolution prévisible.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président. Celui-ci est tenu de le réunir s'il en est requis par au moins deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués individuellement à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, ainsi que dans tous les cas où les dates des réunions ont été fixées préalablement en conseil.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la moitié au moins de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité des membres présents. La voix du président est prépondérante si la société ne compte que deux administrateurs.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par tout moyen manuel ou électronique.

Un administrateur ayant des intérêts opposés à ceux de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil d'administration et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la séance en même temps que les raisons justifiant l'intérêt opposé. Il ne peut prendre part à cette délibération.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, les actionnaires seront informés des opérations où un administrateur a un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 11. Décisions du Conseil. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront remis dans un dossier spécial et signés par un administrateur au moins.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par un administrateur.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par le Règlement, la Loi, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Délégation du Conseil. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres et désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps.

Art. 14. Gestion journalière

a) Le conseil d'administration peut conférer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion et confier la direction de l'ensemble ou d'une partie des affaires sociales:

- soit à un ou plusieurs de ses membres qui portent le titre d'administrateur délégué;
- soit à un ou plusieurs directeurs ou fondés de pouvoirs choisis hors ou dans son sein.

En cas de coexistence de plusieurs délégations générales de pouvoirs, le conseil d'administration fixe les attributions respectives.

b) En outre, le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à tout mandataire.

De même, les délégués à la gestion journalière, administrateurs ou non, peuvent conférer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire mais dans les limites de leur propre délégation.

c) Le conseil peut révoquer en tout temps les personnes mentionnées aux alinéas qui précèdent.

d) Il fixe les attributions, les pouvoirs et les rémunérations fixes ou variables, imputées sur les frais généraux, des personnes à qui il délègue des pouvoirs.

Art. 15. Représentation du conseil d'administration. Le conseil d'administration représente valablement la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la Société sont valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 16. Validité. Tous documents et toutes nominations de mandataires engageront valablement la Société s'ils sont signés au nom de la Société par la signature conjointe de deux administrateurs ou encore par la signature individuelle du

délégué à la gestion journalière dans les limites de ses pouvoirs ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 17. Surveillance. Aussi longtemps que la loi applicable permet de ne pas nommer de commissaire, la nomination de celui-ci n'est pas obligatoire.

Art. 18. Assemblées. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. Représentation à l'Assemblée. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Conditions d'admission. Le conseil d'administration est autorisé à requérir que pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses certificats au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. Date de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social, le dernier mercredi du mois de mai de chaque année à 10.30 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Les assemblées générales extraordinaires sont convoquées et se tiennent au lieu désigné par le conseil d'administration.

Art. 22. Rapport de gestion. L'assemblée générale entendra le rapport de gestion du conseil d'administration et du commissaire, votera sur l'approbation des comptes annuels et sur l'affectation des résultats, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et au commissaire, s'il en est, et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix, sauf les restrictions prévues par la loi.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, qui ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. Quorum. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Convocation. Le conseil d'administration ainsi que le commissaire, s'il en est, sont en droit de convoquer des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, les en requièrent par une demande écrite en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Présidence de l'Assemblée. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée par l'assemblée, préside l'assemblée générale.

L'assemblée choisira parmi les assistants le secrétaire et, éventuellement un ou deux scrutateurs.

Art. 26. Procès-verbaux des assemblées. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par un administrateur.

Art. 27. Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Bilan. Chaque année à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes requises par la loi.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration soumettra le bilan de la Société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, au commissaire, s'il en est, qui, sur ce, établira son rapport.

Une quinzaine avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport de gestion, le rapport du commissaire ainsi que tous autres documents qui pourront être requis par la loi, seront déposés au siège social de la Société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. Répartition des bénéfices. L'excédent créditeur du compte de pertes et profits, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net sera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration, endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 30. Dissolution. La Société pourra être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires décidant à la même majorité que celle prévue pour les modifications de statuts.

Art. 31. Liquidation. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 32. Disposition Générale. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent au règlement (CE) n° 2157/2001 du 8 octobre 2001 sur le statut de la Société Européenne. Pour des questions non réglées par le règlement CE ou réglées seulement pour partie, les dispositions légales sur les sociétés européennes et les sociétés anonymes prévues par la loi belge sont applicables.

4/ Implication des travailleurs.

La SE n'a pas de travailleur, son activité suivant son objet social est accomplie sans exception par les membres du conseil d'administration de la société. Bien que les administrateurs de la SE soient liés à elle par un contrat de travail, la disposition de l'article 20 alinéa 1- i du Règlement sur les informations sur les procédures selon lesquelles les modalités relatives à l'implication des travailleurs sont fixées conformément à la directive 2001/86 CE est sans objet.

5/ Calendrier envisagé pour le transfert de siège social proposé.

Le calendrier pour le transfert de siège proposé est le suivant:

Publication du projet de transfert: lundi 4 août 2008.

En vue de devenir définitif, le projet de transfert nécessite l'accord de l'assemblée générale de la SE dans la forme notariée. Cet accord ne peut pas intervenir moins de deux mois après la publication du projet de transfert visé à l'article 101-3, soit le lundi 6 octobre 2008.

Cette assemblée générale devra ensuite être enregistrée et déposée, et fera l'objet d'une publication au Mémorial C.

La signature d'un acte notarié par un notaire belge confirmant les statuts de la SE interviendra dans les 15 jours de la réception par le notaire belge du certificat attestant d'une manière concluante l'accomplissement des actes et formalités préalable au transfert, réception prévue à l'article 8 - 8 du Règlement.

L'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises belge est prévue dans les 15 jours de la signature de l'acte notarié prévu par l'article 937 du Code belge des Sociétés.

La notification au RCS de Luxembourg de l'immatriculation de la SE au RCS belge se fera par la suite.

La radiation de la SE du RCS de Luxembourg sera effectuée dès réception de la notification de la nouvelle immatriculation par le Registre de la nouvelle immatriculation.

A l'égard des tiers le transfert sera réalisé et prendra effet à la date de la nouvelle immatriculation de la SE conformément à l'article 937 du Code belge des sociétés.

Il est rendu attentif au fait que le présent calendrier n'est que purement indicatif, dans la mesure où sont impliquées certaines autorités publiques indépendantes de la SE.

6/ Droits prévus en matière de protection des actionnaires et/ou créanciers ou porteurs de titres autres que des actions

Dans la mesure où le transfert de siège social statutaire de la SE du Grand-Duché de Luxembourg vers la Belgique n'entraîne pas la dissolution de la SE ni la création d'une personne morale nouvelle, les droits des actionnaires et des créanciers continueront à exister.

Suivant l'article 101-7 de la Loi, les créanciers de la S.E. dont la créance est antérieure à la date de la publication du projet de transfert peuvent, dans les deux mois de cette publication, demander la constitution de sûretés pour des créances échues ou non échues au cas où l'opération de transfert aurait pour effet de menacer le gage de ces créanciers ou d'entraver l'exécution de leurs créances.

Les actionnaires et les créanciers de la SE ont, pendant au moins un (1) mois avant l'assemblée générale appelée à se prononcer sur le transfert, le droit d'examiner, au siège social de la SE, sis à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell, le projet de transfert de siège et le rapport établi en application de l'article 101-4 de la Loi, et ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

La S.E. n'a pas émis d'obligations ou d'autres titres de créances de caractère analogue autres que des actions.

II. Proposition d'établir une succursale au Grand-Duché de Luxembourg

Corrélativement au transfert de siège social de la SE en Belgique, le conseil d'administration de la SE qui entend poursuivre certaines activités au Grand-Duché de Luxembourg propose aux actionnaires de la SE de créer et d'implanter une succursale au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination de MILIUM.

Cette succursale sera établie à L-5326 Contern, 3-7, rue Goell et elle exercera notamment l'activité suivante: toutes opérations se rattachant au commerce de tous appareils électriques, électroniques et électro-ménagers. Elle pourra également réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Le gérant responsable de la succursale sera Monsieur Pierre BURSZTEJN, né le 15 mars 1964 à Ixelles, administrateur de sociétés, demeurant en Grande-Bretagne à South Acre, NW9 5FS Londres, 42, Canterbury Court.

III. Frais

Tous les frais, taxes et honoraires en relation avec le transfert de siège sont pris en charge par la SE.

Ainsi décidé par le conseil d'administration de la SE:

Signé: Monsieur Stéphane NICODEME, Monsieur Pierre BURSZTEJN, Madame Martine JOST JONGEN.

Signatures.

Référence de publication: 2008093469/317/300.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS11018. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Top Paradis Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.236.

In the year two thousand eight, on the eighteenth of July.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting (the Meeting) of the shareholder of the Company, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 105.236, constituted by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, then residing in Luxembourg, on 16 December 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 357, page 17107.

There appeared:

WB Paradis Holdings LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America (the Sole Shareholder),

hereby represented by Sabrina Mahlous, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 500 (five hundred) shares of the Company with a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) waiver of the convening notices;

(2) acknowledgment of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act);

(3) acknowledgement of the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Companies Act;

(4) acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished;

(5) approval of the merger proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 of 17 June 2008 (the Merger Proposals);

(6) acknowledgement of the Merger as defined in the Merger Proposals;

(7) increase of the current share capital of the Company by an amount of EUR 14,900 to bring it from its present amount of EUR 12,500 to EUR 27,400 by the issue of 596 new shares with a par value of EUR 25 issued in consideration of the transfer of the assets and liabilities of the absorbed company;

(8) amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the share capital increase specified under item (7) of the agenda;

(9) updating of the shareholders' register of the Company in accordance with the aforementioned amendments with power to any of the managers of the Company and Allen & Overy Luxembourg (each individually) to do such updating; and

(10) miscellaneous.

In their respective meetings of 5 June 2008, the board of managers of WB FSG S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 108.516 (the Absorbed Company and, collectively with the Company, the Merging Companies) and the board of managers of the Company decided to approve the Merger Proposals providing for the merger by absorption of the Absorbed Company by the Company in accordance with article 261 of the Companies Act. The Merger Proposals have been published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 of 17 June 2008.

In accordance with article 265 of the Companies Act, the board of managers of each of the Merging Companies, on 5 June 2008, has established a report which they made available to their shareholder. In accordance with article 266 of the Companies Act, Mr Marc Lamesch, appointed at the joint request of the Merging Companies as independent expert by a decision of the court of 13 June 2008, has also established a report on 18 June 2008 which was made available to their shareholder.

These reports as well as the decision of the court appointing the independent expert shall remain attached to the present deed after having been signed *in varietur* by the notary and the appearing party to be filed with such deed with the registration authorities.

The Merger Proposals, the annual accounts and the annual reports of each of the Merging Companies for the last three financial years as well as the reports of the board of managers of each of the Merging Companies and the report of the independent expert prescribed by articles 265 and 266 of the Companies Act have been put at the disposal of the shareholders during a month prior to the extraordinary general meeting of the shareholder of each of the Merging Companies in accordance with article 267 of the Companies Act.

A certificate of the chairman of the board of managers of the Company shall remain attached to the present deed.

Having approved the agenda, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices.

Second resolution

The Meeting resolves to approve the report of the board of the managers of the Company prescribed by article 265 of the Companies Act.

Third resolution

The Meeting acknowledges the report of the independent expert (expert indépendant) prescribed by article 266 of the Companies Act.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Companies Act have been duly accomplished.

Fifth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposals published in the Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 of 17 June 2008.

The Meeting acknowledges that according to the Merger Proposals, the Absorbed Company's sole shareholder will be allotted 596 shares with a par value of EUR 25, issued in the course of an increase of the share capital of the Company. The share exchange ratio will be 1: 0.84 shares.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that the Merger takes place with effect as from the date hereof. For accounting purposes the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Company as from 1 January 2008.

Acknowledgement

Taking into account a similar resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders of the Absorbed Company of 18 July 2008, the Meeting acknowledges that the Merger takes place today and the Absorbed Company is dissolved ipso jure and without winding up.

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Companies Act the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of (i) the legal acts and formalities required to be carried out by the Company and of (ii) the Merger Proposals.

Seventh resolution

The Meeting resolves to increase the current share capital of the Company by an amount of EUR 14,900 (fourteen thousand nine hundred euro) to bring it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 27,400 (twenty-seven thousand four hundred euro) by the issue of 596 (five hundred and ninety-six) new shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) issued in consideration of the transfer of the assets and liabilities of the Absorbed Company.

The sole shareholder of the Absorbed Company, being WB FSG LLC, having its registered office at National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States will be allotted 596 new shares of the Company.

The new wording of article 6 of the Articles will be set out in the eighth resolution.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend article 6 of the Articles in accordance with item 7. of the agenda so as to read:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty seven thousand and four hundred euros (EUR 27,400) represented by one thousand and ninety six (1,096) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

Ninth resolution

The Meeting resolves to update the shareholders' register of the Company in accordance with the aforementioned amendments and to give power to any of the managers of the Company and Allen & Overy Luxembourg (each individually) to update the shareholders' register.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

Estimate of costs

The Company declares (i) that the Company merge with and by the acquisition of all the assets and liabilities of the Absorbed Company, a company incorporated under the laws of Luxembourg, and (ii) as a consequence thereof, that this contribution in kind qualifies under capital duty exemption according to article 4-1 of the law of 29th December, 1971 as amended.

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) en présence de l'associé de la Société, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.236, et constituée en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire, alors de résidence à Luxembourg, le 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 357, page 17107.

A comparu:

WB Paradis Holdings LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat du Delaware (Etats-Unis) et ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Sabrina Mahlous, Avocat, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie, représentée selon les modalités susmentionnées, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'ensemble des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, est dûment représenté à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) approbation du rapport du conseil de gérance de la Société établi conformément à l'article 265 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (La Loi sur les Sociétés Commerciales);

(3) approbation du rapport de l'expert indépendant établi conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(4) constatation de l'accomplissement des formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales;

(5) approbation du projet de fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 du 17 juin 2008 (le Projet de Fusion);

(6) constatation de la Fusion telle que définie dans le Projet de Fusion;

(7) augmentation du capital social actuel de la Société d'un montant de EUR 14.900, pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 à EUR 27.400 par l'émission de 596 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 émises en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la société absorbée;

(8) modification de l'article 6 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation de capital susmentionnée, tel que prévu au point 7. de l'ordre du jour;

(9) mise à jour du registre des associés de la Société en tenant compte des modifications susmentionnées avec mandat à tout gérant de la Société et à Allen & Overy Luxembourg de procéder individuellement à ladite mise à jour; et

(10) divers.

Dans leurs réunions respectives du 5 juin 2008, le conseil de gérance de WB FSG S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.516 (la Société Absorbée et, collectivement avec la Société, les Sociétés de la Fusion) et le conseil de gérance de la Société ont décidé d'approuver le Projet de Fusion prévoyant la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société, conformément à l'article 261 de la Loi sur les Sociétés Commerciales. Ce Projet de Fusion a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 du 17 juin 2008.

Conformément à l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, les conseils de gérance de chacune des Sociétés de la Fusion ont, au 5 juin 2008, établi un rapport qui a été mis à la disposition des associés. Conformément à l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, Monsieur Marc Lamesch, désigné à la requête conjointe des Sociétés de la Fusion comme expert indépendant par ordonnance de la Cour du 13 juin 2008, a également établi un rapport le 18 juin 2008 qui a été mis à la disposition de chacun des associés.

Ces rapports, ainsi que l'ordonnance de la Cour désignant l'expert indépendant, resteront attachés au présent acte après signature ne varietur par le notaire et la partie comparante pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Projet de Fusion, les comptes annuels et les rapports de gestion des trois derniers exercices de chacune des Sociétés de la Fusion, ainsi que les rapports des conseils de gérance de chacune des Sociétés de la Fusion et le rapport de l'expert indépendant prévu aux articles 265 et 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont été mis à la disposition des associés pendant un mois avant l'assemblée générale extraordinaire de chacune des Sociétés de la Fusion conformément à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Une attestation du président du conseil de gérance de la Société sera annexée au présent acte.

Après avoir approuvé l'ordre du jour, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le rapport établi par le conseil de gérance de la Société en conformité avec l'article 265 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance du rapport de l'expert indépendant établi en conformité avec l'article 266 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que toutes les formalités prévues à l'article 267 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ont dûment été accomplies.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C, n ° 1487 du 17 juin 2008.

L'Assemblée constate que, conformément au Projet de Fusion, l'associé unique de la Société Absorbée recevra 596 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, émises suite à une augmentation de capital de la Société. Le rapport d'échange sera de 1: 0,84 parts sociales.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que la Fusion a lieu avec effet à compter de la date des présentes. D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront mises au compte de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2008.

Constat

Compte tenu d'une résolution concordante de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société Absorbée du 18 juillet 2008, l'Assemblée constate que la Fusion a lieu à la date des présentes et que la Société Absorbée est dissoute de plein droit et sans liquidation.

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, le notaire soussigné déclare qu'il a vérifié et attesté l'existence et la légalité (i) des actes et formalités incombant à la Société et (ii) du Projet de Fusion.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 14.900 (quatorze mille neuf cents euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 27.400 (vingt-sept mille quatre cents euros), au moyen de l'émission de 596 (cinq cent quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune émises en contrepartie du transfert de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

L'associé unique de la Société Absorbée, à savoir WB FSG LLC, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, se verra attribuer 596 nouvelles parts sociales de la Société.

Le nouveau contenu de l'article 6 des Statuts sera exposé à la huitième résolution.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des Statuts tel que prévu au point 7. de l'ordre du jour, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt sept mille quatre cents euros (EUR 27.400) représenté par mille quatre-vingt seize (1.096) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de mettre à jour le registre des associés de la Société en tenant compte des modifications ci-dessus et de donner mandat à tout gérant de la Société et à Allen & Overy Luxembourg pour modifier individuellement le registre des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est, par la présente, levée.

Estimation des frais

La Société déclare (i) que la Société fusionne avec et par l'acquisition de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée, une société luxembourgeoise et (ii) en conséquence la société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 telle que modifiée.

Le montant des dépenses en relation avec le présent acte est approximativement estimé à EUR 2.500,- (deux mille cinq cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: S. Mahlous, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008. Relation: LAC/2008/30153. - Reçu douze euros (12,- EUR).

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008093447/242/256.

(080110667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

SEB Credit Opportunity Fund, Fonds Commun de Placement.

Sondervermögen, verwaltet von der SEB Asset Management S.A., mit Sitz in 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 28.468.

Das Sonderreglement des SEB Credit Opportunity Fund (Stand: Juli 2008) wurde beim Handelsregister hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEB Asset Management S.A.

Verwaltungsgesellschaft

Référence de publication: 2008094058/755/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08195. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Storm Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion prenant effet le 10 juillet 2008 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Storm Fund a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

SEB Fund Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2008094364/5499/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10738. - Reçu 58,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

ACMBernstein, Fonds Commun de Placement.

The liquidation of the Portfolio, effective on 12 June, 2008 was closed on 24 July, 2008 by decision of the board of directors of AllianceBernstein (Luxembourg) S.A. (the "Management Company") acting as management company of the fund.

The undersigned Management Company has finalized and approved the liquidation procedure of the Portfolio.

All the liquidation proceeds have been paid to the shareholders entitled thereto and, accordingly, no amount has been deposited at the Luxembourg Caisse de Consignation.

The Board of Directors

AllianceBernstein (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2008094982/755/12.

DB Sterling Liquidity, Fonds Commun de Placement.

Der Investmentfonds DB Sterling Liquidity wird in Übereinstimmung mit den Regelungen in Artikel 14 des Verwaltungsreglements - Allgemeiner Teil dieses Fonds zum 19. September 2008 aufgelöst.

Luxembourg, im August 2008.

DWS Investment S.A.

Référence de publication: 2008094981/755/7.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

—
Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 663 du 15 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092335/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06167. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Finsev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 103.749.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008092346/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04230. - Reçu 50,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

—
Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 663 du 15 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092338/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06155. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, acte publié au Mémorial C no 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C no 663 du 15 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092341/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06161. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 663 du 15 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092343/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06163. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Moneta Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 72.535.

Constituée par-devant M^e André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 11 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 30 du 11 janvier 2000, et dont les statuts ont été modifiés par-devant M^e Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), et maintenant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 10 avril 2000, acte publié au Mémorial C n° 663 du 15 septembre 2000.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MONETA HOLDING (LUXEMBOURG) S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008092344/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06165. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Southsalito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 101.778.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008092347/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07086. - Reçu 44,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pafint Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 40.359.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008092348/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04207. - Reçu 48,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Finplatz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.909.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008092349/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07084. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Finplatz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 116.909.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22.07.08.

Signature.

Référence de publication: 2008092350/9125/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2008, réf. LSO-CS07085. - Reçu 38,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Ital Casalux, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 69.584.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092354/2426/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08173. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Cravatterie Philippe II sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 47.597.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092355/2426/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08175. - Reçu 91,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Roses et Fleures Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 79.516.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092358/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05459. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Arca Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 58.147.

La société ARCA ESTATE S.A. a été constituée le 4 février 1997 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, par acte publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 277 du 5 juin 1997, comme société anonyme pour une période illimitée.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ARCA ESTATE S.A., Société anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008092406/6770/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07562. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Valorimmo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 113.178.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092360/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03859. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Forwood Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 101.517.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092362/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03858. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Partilimmob International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 55.818.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092363/637/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05457. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

YBL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 134.437.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092403/8392/13.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS06085. - Reçu 101,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080105892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.
R.C.S. Luxembourg B 107.156.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092364/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03944. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo Coal Cerrejon, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 108.656.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092365/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03946. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo American Investments (China) 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 123.363.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092366/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03947. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Asuver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 81.000.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092384/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00296. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Jupiter Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 62.548.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092367/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04237. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo American Michiquillay Peru, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 122.502.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092368/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04239. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo American Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 69.788.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092369/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03903. - Reçu 52,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Rechem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 50.871.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092385/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00293. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Minorco, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.139.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092370/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS04234. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo American Ferrous Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 122.501.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092371/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03908. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

**Anglo Iron Ore Investments, Société à responsabilité limitée,
(anc. Anglo American Investments 9).**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 122.492.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature

Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092372/1115/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03924. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Hottinger International Asset Management S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.063.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société anonyme

22-24, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG

Investment Fund Services

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2008092439/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2008, réf. LSO-CR00492. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Anglo Coal North China Exploration, Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 30.055.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Signature
Administrateur, Gérant

Référence de publication: 2008092373/1115/14.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2008, réf. LSO-CS03926. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Vandemoortele International Reinsurance Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 26.864.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092386/689/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008, réf. LSO-CS00289. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Compta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 82.026.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092387/6566/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07552. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Aardvark Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 56.455.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie
Agent domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2008092408/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07678. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

ValuePrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, rue de Canach.
R.C.S. Luxembourg B 122.530.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092395/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05863. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Eurolux Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 85.928.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092396/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05836. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

La Ciociara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 15, route de Diekirch.
R.C.S. Luxembourg B 62.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092398/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05839. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Fluens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 86.873.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092399/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05849. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 130.858.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092400/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05840. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

My' Keul Show, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 118.054.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092401/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05842. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Green Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 79.341.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092402/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2008, réf. LSO-CS05860. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Picardie Partner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 107.971.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008092404/8202/13.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02518. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

ASInstitute Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 17, boulevard Dr. Charles Marx.

R.C.S. Luxembourg B 117.852.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2008092407/6770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07568. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Historical Recovery & Restorations Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.470.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008092409/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07679. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

Mouflolux S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 38.594.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008092414/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07832. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080106246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.

MPW Consulting Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 23, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 110.416.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008092418/603/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01355. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080105697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2008.
